

PROVINCE DE QUÉBEC
Commission scolaire des Navigateurs
COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES
HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU
D'APPRENTISSAGE

4^e séance, année 2017

Procès-verbal de la réunion du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de la Commission scolaire des Navigateurs tenue le 6 février 2017, à 19 h, au Centre administratif de Saint-Romuald, sise au 1860, 1^{re} Rue, sous la présidence de monsieur Sébastien Amodeo.

Sont présents :

Monsieur Sébastien Amodeo	Président
Madame Nadia Tremblay	Vice-présidente
Madame Mélissa Marceau	Trésorière
Madame Ève Lapointe	Membre
Madame Nina Boucher	Membre
Madame Carol-Anne Hamel	Membre
Madame Catherine Rollier	Membre
Madame Isabelle Lapointe	Représentante CISSS – déficience intellectuelle
Madame Lise Fortier	Représentante Au Voilier de Lili APhL
Madame Geneviève Lévesque	Représentante du personnel professionnel
Madame Christine Guay	Représentante de la direction d'école
Madame Martine Sénéchal	Représentante de la Commission scolaire des Navigateurs
Madame Anne-Renée Belzile	Représentante des enseignants

Sont absents :

Monsieur Christophe Mertz	Membre
Madame Emmanuelle Fréchette	Membre
Monsieur Stephen Therrien	Membre
Madame Sophie Ève	Représentante du personnel de soutien

1. Mot de bienvenue et vérification du quorum

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, en date du 6 février 2017, ouverte à 19 h.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Mot de bienvenue et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Parole au public
4. Présentation du protecteur de l'élève
5. Adoption du procès-verbal du 9 janvier 2017
6. Suivi au procès-verbal
 - 6.1 Règles de régie interne
 - 6.2 Fichier sur les revenus et dépenses
 - 6.3 Présentation des résultats du projet sur la démarche PI/PSII/TÉVA
 - 6.4 Présentation de Ève Lapointe

7. Rapports
 - 7.1 Président
 - 7.2 Direction générale
 - 7.3 Trésorier
 - 7.4 Représentant du comité de parent
 - 7.5 Commissaire parent
8. Correspondance
9. Formation d'un comité sur la révision des Règles de régie interne
10. Questions diverses
11. Histoire à succès
12. World Cafe
13. Prochaine réunion
14. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par madame Ève Lapointe, appuyé par madame Nina Boucher et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour sans modification.

CCSÉHDAA-16-17-23

ADOPTÉE à l'unanimité.

3. Parole au public

Aucune intervention.

4. Présentation du protecteur de l'élève

Dans un premier temps, monsieur Jean Beauchesne se présente aux membres du comité. Dans les dernières années, il a occupé plusieurs postes dans les domaines de l'éducation, du droit, de la médiation et des relations humaines. Pour en nommer quelques-uns, il a été le porte-parole patronal pour la négociation de la convention collective nationale des enseignants de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), il a occupé le poste de président-directeur général de la Fédération des cégeps, il a été directeur général des relations de travail au ministère de l'Éducation du Québec et il a agi à titre de médiateur-conciliateur au ministère du Travail du Québec.

Dans un deuxième temps, il explique en quoi consiste le rôle du protecteur de l'élève. Ce dernier, agit dans le cadre du *Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le protecteur de l'élève* et lequel est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2010, à la suite des consultations prévues à la *Loi sur l'instruction publique*.

Le protecteur de l'élève a notamment pour rôle de recevoir les plaintes des individus qui, après avoir épuisé les recours internes à leur disposition, demeurent insatisfaits. À titre de protecteur de l'élève, il relève du conseil des commissaires, mais est une personne indépendante qui n'est pas un employé de la Commission scolaire des Navigateurs. Il peut donc parler à qui il souhaite, et ce sans aucune contrainte. À noter qu'il n'a aucun pouvoir décisionnel et que lors de la remise du rapport au conseil, ce dernier a le choix de suivre ou ne pas suivre les recommandations.

Questions :

1. Quel est le processus de plainte

https://web.csdn.qc.ca/sites/default/files/u366/20150409_4.12_reglement_procedure_examen_des_plaintes_formulees_par_les_eleves_ou_leurs_parents.pdf

2. Est-ce qu'une organisation de services d'une autre commission scolaire peut être gagnante pour la Commission scolaire des Navigateurs ?
À cette question, monsieur Beauchesne se garde un bémol puisqu'il faut considérer la réalité de chaque établissement.
3. Combien y a-t-il de cas par année ?
L'an dernier, 6 plaintes officielles ont été traitées. À ce jour, nous comptons 3 plaintes et plusieurs appels ont été reçus pour demandes d'informations.
4. Est-ce qu'un parent insatisfait de la décision du conseil des commissaires a d'autres recours ?
Oui, il peut effectuer une demande de révision au sein du même conseil.
5. Les parents reçoivent-ils un rapport ?
Oui. Le protecteur de l'élève envoie simultanément le rapport d'enquête aux parents, au service concerné ainsi qu'au conseil des commissaires. Également, la loi stipule qu'il a l'obligation de répondre à la plainte dans un délai de 30 jours.
6. Est-ce que le comité ÉHDAA doit jouer un rôle au sein du processus de plainte ?
Le règlement n'indique pas de manière formelle qu'il doit participer à l'enquête. Par contre, monsieur Beauchesne pourrait demander un avis au comité afin de l'éclairer dans sa réflexion.
7. Est-ce qu'une plainte concernant un élève HDAA est plus difficile à gérer ?
C'est différent et relatif au contexte.

5. Adoption du procès-verbal du 9 janvier 2017

Point 2 : Lecture et adoption de l'ordre du jour

En 4, nous aurions dû lire, *adoption des procès-verbaux du 27 juin, du 7 novembre et du 5 décembre 2016*

Point 6.4 : Représentante au comité de parents

Une reformulation est demandée afin de préciser le contexte de cette phrase :

Madame Ève Lapointe recueille des idées de formations qui pourraient être offertes aux parents.

À la demande du comité de parents, madame Ève Lapointe recueille des idées de formations qui pourraient être offertes aux parents.

Madame Dominique Marquis propose une séance de formation sur l'utilité du vélo-pupitre.

Les membres sont invités à réfléchir et à proposer d'autres formations au cours de l'année.

IL EST PROPOSÉ par Catherine Rollier, appuyé par madame Carole-Anne Hamel et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal du 9 janvier 2017 avec les modifications ci-dessus.

6. Suivis au procès-verbal

6.1 Règles de régie interne (point 9.5)

Le président informe les membres qu'il y a certaines règles de régie interne à améliorer, dont trois, plus particulièrement :

1. La règle concernant le huis clos
2. La grille d'analyse de la demande d'avis sur le plan d'intervention
3. Les mandats de 1 an et 2 ans.

Au point 9 de l'ordre du jour, monsieur Amodeo suggère la formation d'un sous-comité de trois personnes. Ce sous-comité pourrait se réunir en dehors des heures du comité ÉHDAA et revoir l'ensemble des règles de régie interne.

Madame Catherine Rollier s'est informée auprès du FCPQ pour les mandats de 1 an et 2 ans. Dans un but d'efficacité et de continuité, le FCPQ suggère de demander au comité de parents et à la direction générale, l'autorisation pour que certains postes au sein du comité de parents soient de 2 ans et de prévoir ce règlement à l'intérieur des règles de régie interne.

Il est suggéré que le sous-comité des règles de régie interne se penche sur une proposition et qu'elle soit présentée au comité de parents et à la direction générale lors d'une prochaine rencontre.

IL EST PROPOSÉ par madame Ève Lapointe, appuyé par madame Mélissa Marceau et résolu :

D'ADOPTER la formation d'un sous-comité des règles de régie interne et que ce dernier procède à la présentation de propositions relatives aux points suivants :

1. La règle concernant le huis clos
2. La grille d'analyse de la demande d'avis sur le plan d'intervention
3. Les mandats de 1 an et 2 ans.

CCSÉHDAA-16-17-25

ADOPTÉE à l'unanimité.

6.2 Fichier sur les revenus et dépenses

Aucune question.

6.3 Présentation des résultats du projet sur la démarche PI/PSII/TÉVA

Ce point doit être reporté à une autre rencontre.

6.4 Présentation de Ève Lapointe

Madame Lapointe a transmis un document de présentation sur la vie après le diagnostic de son enfant afin que les membres puissent en prendre connaissance. Cette conférence « témoignage » d'une heure a été conçue pour être présentée aux parents, mais aussi pour promouvoir le comité ÉHDAA. Madame Lapointe souhaite que monsieur Amodeo puisse venir lors de cette conférence afin d'en promouvoir le comité.

À la suite d'une consultation, les membres souhaitent que la conférence soit offerte à l'école des parents et qu'une invitation personnalisée soit transmise aux parents d'enfants ÉHDAA. Madame Sénéchal précise qu'en partant de l'organisation scolaire il est facile d'identifier les parents concernés.

Ainsi, deux conférences pourraient être organisées, soit l'une dans l'Ouest et l'autre dans l'Est afin de rendre l'accès plus facile aux parents concernés. Madame Lapointe suggère d'offrir cette conférence à la demie de l'année, en février. Madame Sénéchal propose que la logistique soit effectuée par les Services éducatifs.

Enfin, madame Sénéchal apportera ce sujet en comité de gestion cette semaine.

IL EST PROPOSÉ par madame Carole-Anne Hamel, appuyé par madame Nina Boucher et résolu :

D'ADOPTER l'offre de conférence par madame Ève Lapointe.

CCSÉHDAA-16-17-26

ADOPTÉE à l'unanimité.

7. Rapports

7.1 Président

Aucune intervention

7.2 Direction générale

La Commission scolaire des Navigateurs a tenu, le 25 janvier 2017, la 10^e édition du Gala des Navigateurs, qui rend hommage à des membres du personnel et des élèves qui se sont démarqués au cours de l'année scolaire 2015-2016.

L'animation de la soirée a été assurée par madame Joanne Boivin animatrice au 102,9 FM. Vous trouverez plusieurs photos des finalistes et de la soirée sur la page Facebook de la CSDN. Vous pouvez également consulter les vidéos de présentation des finalistes sur notre chaîne YouTube, au video.csdn.qc.ca.

7.3 Trésorière

Le formulaire de remboursement des frais de déplacement a été transmis à l'ensemble des membres parents. Madame Marceau invite ces derniers à effectuer une demande de remboursement à deux reprises au cours de l'année, soit à cette période-ci et l'autre en juin.

7.4 Représentante au comité de parents

Il y a eu la désignation du protecteur et du substitut du protecteur de l'élève.

Finalement, il n'y aura pas d'élection pour le poste de président à la CSDN puisque monsieur Jérôme Demers a été élu par acclamation.

7.5 Commissaire parent

Madame Rollier informe les membres des principaux points discutés lors de la rencontre des Commissaires :

1. Il y a eu l'adoption de la planification stratégique, du budget, du rapport 2015-2016, du plan triennal et des actes d'établissements;
2. Des transferts dans plusieurs écoles primaires et dans une école secondaire sont à prévoir. Une demande a été faite au MÉES pour une nouvelle école à St-Apollinaire et pour l'ajout de deux locaux à l'École du Grand-Voilier – Saint-Laurent.

3. L'adoption du règlement interne relatif à l'admission, à l'inscription et au déplacement des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire à la CSDN a été effectuée. À noter qu'il y a un changement majeur au critère sur la fratrie. Dorénavant, ce dernier ne sera plus accepté lors d'un déplacement d'élève, car il est considéré comme discriminatoire au sens de la loi. Les critères seront les mêmes sur tout le territoire. Un ajout est demandé pour les élèves HDAA ayant un PI et que celui-ci démontre l'incapacité d'adaptation.

Lorsque le règlement sera déposé sur le site, madame Rollier le fera parvenir aux membres.

8. Correspondance

Madame Rollier signifie avoir reçu plusieurs demandes de la part de parents pour déposer de la documentation sur le site ÉHDAA.

Madame Sénéchal précise que madame Dominique Couture, secrétaire de gestion au SEJ, est l'administratrice du site et peut donc publier les documents ainsi que de l'information sur le site ÉHDAA. Bien sûr, il y a des enjeux pratiques et de contenu à respecter.

9. Formation d'un comité sur la révision des règles de régie interne

Après une courte consultation, mesdames Rollier, Sénéchal et Lapointe se proposent pour la formation du comité sur la révision des règles de régie interne.

IL EST PROPOSÉ par madame Nina Boucher, appuyé par madame Mélissa Marceau et résolu :

D'ADOPTER la formation du comité sur la révision des règles de régie interne.

ADOPTÉE à l'unanimité.

CCSÉHDAA-16-17-27

10. Questions diverses

1. Un membre se questionne à savoir si les parents d'élèves HDAA reçoivent le même accompagnement que celui offert à la Commission scolaire de la Capitale, soit une rencontre avant la rentrée, qui explique le processus de la rentrée scolaire. La réponse à cette question est oui.
2. Certains membres se questionnent sur la consultation en cours à la CSDN concernant la possibilité de donner une 2^e semaine de relâche aux élèves. Quelques précisions sont apportées.

11. Histoire à succès

La transition du primaire au secondaire comporte son lot d'inquiétudes et de peurs, tant pour les élèves que pour les parents. Bien entendu, le parent est préoccupé davantage par l'encadrement et le soutien alors que l'enfant craint d'oublier sa clé ou le code de son cadenas de casier. C'est pour ces raisons que les TES des écoles secondaires de l'Horizon et de l'Aubier ont reçu des parents en rencontres de groupe pour les informer et les rassurer sur cette transition.

En tout, 91 parents se sont présentés à l'École secondaire de l'Horizon et 70 du côté de l'Aubier. Les parents ont été heureux de cette rencontre et leurs commentaires positifs. Les organisateurs comptent bien réitérer cette offre l'an prochain.

12. World Cafe

Pour la poursuite du projet de madame Sénéchal, initié dans le cadre d'une recherche-action sur la démarche PI/PSII/TEVA, madame Sénéchal explique les objectifs de deux projets consécutifs qui se déroulent dans notre commission scolaire; le projet 1 est en cours.

Elle présente un bref portrait des leviers et des freins à la démarche, de même que des besoins des acteurs.

En suivi à l'activité proposée à la séance du 9 janvier, les membres sont invités à poursuivre la réflexion en équipe et répondre à une 2^e question.

13 Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 3 avril 2017 à 19 h.

14 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par madame Nina Boucher et appuyé par madame Mélissa Marceau et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 9 h 32.

CCSÉHDAA-16-17-28

ADOPTÉE à l'unanimité.

Sébastien Amodeo
Président

Isabelle Laplante
Secrétaire